



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Le vendredi 12 mai 2017

On rappelle aux résidents et aux résidentes que le débarras printanier de fin de semaine approche

Winnipeg, Manitoba – Le premier débarras de fin de semaine de cette année va avoir lieu les 13 et 14 mai 2017. C'est une occasion en or de donner une seconde vie à des objets devenus inutiles et encombrants. C'est aussi le moment idéal pour dénicher de belles trouvailles.

Conseils sur l'étalage des articles :

- Mettre les articles ménagers non désirés en bordure de rue.
- Identifier tout article au moyen d'un autocollant ou d'un panneau sur lequel est écrit « [GRATUIT](#) », ou « [FREE](#) ».
- Mettre à l'écart les articles qui ne sont pas à donner.
- Enlever les articles restants de la bordure de la rue au plus tard le dimanche au crépuscule.

Voici quelques exemples d'articles à donner :

- livres, CD et DVD
- meubles, appareils électroniques et petits appareils électroménagers
- matériel de sport et jouets
- outils et équipement d'entretien de la cour et du jardin (p. ex. tondeuses à gazon, souffleuses à neige, râteliers, pelles)
- accessoires de cuisine, vaisselle, ustensiles, casseroles et poêles
- cadeaux dont on ne se sert pas
- matériaux de construction (p. ex. clous, peinture, bois)
- vêtements

Prière de **ne pas mettre** :

- des articles pouvant être dangereux;
- des articles pouvant être infestés de punaises de lit (p. ex. matelas, meubles, literie);
- des toilettes (avec chasse d'eau de 13 litres ou plus).

Conseils pour les personnes qui ont l'intention de parcourir les rues à la recherche d'articles gratuits :

- Ne prendre que les articles qui sont en bordure de rue et identifiés par une étiquette où il est écrit « GRATUIT » ou « FREE ».
- Vérifier attentivement les articles afin de s'assurer qu'ils ne sont pas dangereux et qu'ils sont en bon état avant de les mettre dans son véhicule ou chez soi.
- Ne pas marcher ou rouler sur les pelouses ou les jardins privés.
- Ne pas jeter des articles sur les propriétés privées.
- Respecter en tout temps les règlements de la circulation : ne pas obstruer la circulation, ne pas stationner illégalement et ne pas bloquer les allées avec son véhicule.

- Attention aux enfants.

Renseignements supplémentaires

Pour des renseignements supplémentaires sur le débarras de fin de semaine, y compris la façon de disposer des articles restants :

- visiter [Ville de Winnipeg – Fin de semaine de débarras](#);
- communiquer avec le Service 311, qui est ouvert 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par téléphone au 311 ou par courrier électronique à 311@winnipeg.ca;
- télécharger l'application « My Waste » à winnipeg.ca/mywaste.

Pour des renseignements sur les articles dangereux (p. ex. marchettes pour bébé, fléchettes de pelouse), visiter [Bureau de la sécurité des produits de consommation](#).

- 30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg